



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Montpellier – Perpignan – Midi-Pyrénées & DNSCE

GT audio du 12/02/2021

Étaient présents à ce GT :

Pour les représentants du personnel : CGT (Jean-christophe Albrich, Christophe Pagès), CFDT, USD-FO, UNSA et Solidaires.

Côté administration, ont pris la parole: Mme Lacoulonche (bop-grh) MM. Testanière, (DI), Godart (DRP) et Luck (DRM).

La réunion a débuté à 14h00 et s'est clôturée à 15h30

Situation au 11 février 2021

M . Testanière a débuté par un point statistique.

Le nombre d'autorisations de télétravail est stable : 361 agents en télétravail dont 19 SU soit agents supplémentaires, CO/AG (67%) et en SURV.

48,5 % des agents AG-CO ont télétravaillé 3 jours et plus.

Dans l'Interrégion :

aucun cas positif cette semaine.

1 cas contact sans gravité.

Le SNAD-CGT souhaite un prompt rétablissement aux collègues infectés et à leur entourage.

-La situation dans la région Occitanie au février 2021 selon l'ARS :

- 5,8 % des tests sont positifs (-0,5%)
- 1619 cas + en moyenne / jour (-8,1%)
- 174 décès, +4 %

ACTUALITÉ ADMINISTRATIVE « COVID » :

- la semaine a été marquée par la note RH4 21000026 du 10 février 2021 :
- renforcement du télétravail : Le DI demande aux chefs de service le strict respect des conventions, voire le réexamen à la hausse des quotités si possible ;
- la jauge de 6 personnes maximum en présentiel fait son grand retour...
- la note insiste sur une vigilance accrue sur les risques psycho-sociaux, avec l'aide de la chaîne de prévention.

Les questions du SNAD-CGT :

- Afin de respecter le secret médical et de pouvoir résoudre le blocage RH sur l'application du jour de carence pour les collègues de la brigade de Sète, la solution de passer par le médecin de prévention pour attester du caractère « covid » de l'arrêt maladie a-t-elle pu être mise en place ?

Mme Lacoulonche : le CSRH n'a pour l'instant pas répondu à la demande, la situation est suspendue. Le CSRH a connaissance via le bop grh des situations des 8 collègues de SETE et la DI est en attente de réponse.

Le DI a confirmé qu'il n'y avait aucune discussion possible, le jour de carence ne peut être appliqué aux agents après le 9 janvier 2021. La chef du bop grh a assuré que le dossier serait suivi de près pour que les interventions de la DI en faveur des agents soit bien prise en compte ...

- Existe-t-il **une cartographie locale des services précisant les quotités de télétravail moyennes** appliquées dans chaque service de l'Occitanie ?

Le DI doit vérifier mais il insiste sur la nécessité de tenir compte à la fois des volontés des agents et du degré de « télétravaillabilité » des missions. Il précise que la moitié des agents opco télétravaillent 3 jours ou plus et que l'efficacité des mesures est confortée par le faible degré de contamination dans les services de l'interrégion. Des consignes ont été données aux chefs de service pour que soient strictement respectées les demandes de télétravail. 77 % des agents op/co/ag peuvent télétravailler et de ce fait, on arrive à un plafond qu'il sera difficile de dépasser. La CGT insiste sur le fait que le chiffre de 77 % ne veut rien dire, en fait il faudrait faire un ratio entre le volume de télétravail et le volume d'activité réel des fonctions télétravaillables pour avoir une jauge rationnelle du télétravail.

- Au sujet des séances de TPCI niveau 1 en test à Montpellier, quand arriveront les matériels EPI complémentaires demandés ? Les séances de TPCI se font dans un local partagé, ce qui entraîne des difficultés (marquage au sol, etc...)

Pour le DI, le protocole niveau 1 est assez complexe à mettre en place et nécessite au préalable un recensement (epi, salles disponibles, méthodologies...) en cours. Il a été choisi une phase de test sur un site à Montpellier en 1^{er} temps, en collaboration avec les formateurs consultés avant de déployer sur l'Interrégion début Mars.

Concernant les stagiaires déportés, le DI précise qu'il est envisagé l'appui des formateurs de l'école pour aider la DI à assurer la formation initiale diplômante.

- Nous avons souligné également que **le protocole de consignes sanitaires très strict est impossible à respecter dans le cadre des procédures**. A Port Vendres, cette semaine, le parquet a exigé 4 retenues concomitantes. Résultat : 20 personnes en même temps dans des locaux très exigus, avec une seule salle de retenue.

Le DI reconnaît les difficultés liées à ce genre de situations exceptionnelles, et invite le DR de PERPIGNAN à se rapprocher du Parquet pour le sensibiliser sur les contraintes qui pèsent dans la réalisation des procédures, pendant cette période qui impose des consignes sanitaires strictes.

Nous espérons que la hiérarchie saura intervenir pour défendre ses agents, parfois pris dans ce contexte dans la quadrature du cercle.

AUTRES INTERVENTIONS :

- Y a t il des **collègues en souffrance du fait du télétravail** qui ont fait appel aux services de la psychologue du travail ?

Mme Michaud, psychologue, confirme qu'elle n'a eu aucun retour d'agent.

- Au sujet du renforcement des contrôles aux frontières, il est rappelé l'ambiguïté sur les tests recevables sur un site andorran.

Le DI a signalé l'erreur, l'ambassadeur en Andorre devrait demander une modification.

Concernant l'application des mesures sanitaires à PORTA, un texte a été validé pour que les agents des douanes gardes frontières aient les mêmes pouvoirs de sanctions que les agents de la PAF, notamment en cas d'absence de test PCR négatif chez les personnes contrôlées.

En attendant, M. Godart nous confirme les dispositions du 8 février :

Concernant l'extra-communautaire, les douaniers peuvent acter une non admission pour personnes sans test pcr négatif, exceptées les 3 dérogations en Andorre (frontaliers) listées dans les instructions.

Pour l'heure, les douaniers ne pouvant relever d'infractions de 4 e classe pour non respect des restrictions de circulation, les gendarmes sont présents en aval du bcnj et peuvent sévir, les services sont coordonnés.

Au sujet des **redéploiements DIPA** .

Le DI confirme que Roissy relève les vœux des agents en ce moment. La DG souhaite 150 redéploiements, mais les volontaires ne se bousculent pas au portillon.

Concernant la DI d'OCCITANIE, les vœux sont très hétérogènes : par exemple, il n'y a pas de volontaire pour PORTA, ni pour MILLAU.

La DI a demandé à être informée très rapidement des redéploiements afin de pouvoir accueillir au mieux les collègues qui seront affectés dans les unités.

La DI Occitanie essaie de répertorier les logements possibles pour les agents redéployés vraisemblablement au début du mois d'avril.

A la demande des organisations syndicales et sauf événement urgent, le prochain GT aura lieu après les vacances scolaires.

Le SNAD-CGT reste à votre disposition pour tout renseignement et toutes interventions dans cette période très difficile. La rupture du dialogue social entamée avec la direction générale suite aux annonces de transferts de la fiscalité à la DGFIP et la transformation profonde à terme de notre administration, ne nous empêche pas d'être présent dans tout ce qui concerne les réunions sur la crise sanitaire et la santé des agents.

Le prochain GT se tiendra fin de semaine prochaine

Christophe Pagès _ Jean Christophe Albrich